

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 4 février 2019 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Alexandre Malette, Andréa Gosselin, Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr, sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Sont également présentes Mme Sonia Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 7 janvier 2019.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport des conseillers.
9. Rapport du responsable des services techniques.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

10. Adhésion à GROBEC.
11. Contrat de bail avec la Caisse Desjardins de la région de Thetford
12. Appel d'offres travaux de réfection du nouvel édifice municipal
13. Refinancement du règlement no 265-Eau potable
  - A) Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 130 600\$ qui sera réalisé le 11 février 2019.
  - B) Soumissions pour l'émission de billets
14. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023.

### **TRANSPORT**

15. Transport adapté
16. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
17. Déneigement printanier de certains chemins municipaux.

### **SÉCURITÉ**

18. Formation gratuite offerte par la Sécurité civile-en communication d'urgence
19. Installation de 2 nouvelles fenêtres au poste des pompiers

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

20. Offre de services GROBEC-Relevé sanitaire des résidences isolées-hors périmètre urbain
21. Journée de formation -L'eau et les infrastructures municipales

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

22. Avenir de l'église catholique de St-Jacques de Leeds
23. Vente aux enchères -terrains rue des Prés

### **LOISIRS ET CULTURE**

24. Demande d'aide financière de la Corporation du patrimoine du Canton de Leeds
25. Fonds de développement des territoires (FDT)
26. Fonds culturel des Appalaches 2019
27. Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie
28. Programme Emplois verts
29. Aide financière aux projets de services de garde -autorisation globale des achats pour la réalisation du projet
30. Fête de la St-Jean Baptiste

## DIVERS

### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

28-02-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le DIVERS OUVERT.

#### ***ADOPTION DES MINUTES DU 7 JANVIER 2019***

L'adoption des minutes du 7 janvier 2019 est reportée à une séance ultérieure car il y a des amendements concernant les points suivants:

- Engagement de Monsieur Claude Pelletier à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et membre du CCU.
- Attribution et description des responsabilités de comités aux élus.
- Engagement du directeur du service incendie, assistants et garde-feu pour 2019.

#### ***AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL***

Le maire en a fait le suivi.

#### ***ADOPTION DES COMPTES DU MOIS***

29-02-19

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

#### ***POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :***

Adm. gén. :	34 676.09\$
Incendie :	3 474.89
Voirie :	17 746.53
Hygiène du milieu :	5 505.08
Santé, bien-être	0.00
Urbanisme :	6 807.72
Loisirs :	5 811.89
Salaires du mois :	10 335.84

TOTAL	84 358.04\$
-------	-------------

## ***RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES***

30-02-19

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin. et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

### ***CORRESPONDANCE***

Lettre du 23 janvier 2019 où il est question de la 10<sup>e</sup> ristourne pour les membres de la MMQ pour ceux qui sont titulaires d'un contrat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le renouvellement pour 2019-2020 est à venir.

L'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec confirme l'octroi d'une aide financière de 4,500\$ suite à notre demande au programme en sécurité civile -volet 1.

Elle est déposée aux archives pour consultation.

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

M. Chabot invite les citoyens à poser leurs questions.

### ***RAPPORT DES ÉLUS***

- Monsieur Marc-André Routhier confirme la tenue du Marathon de la Garderie Le lionceau en octobre prochain et qu'il aura comme objectif d'amasser des fonds pour un projet de jeux d'eau dans la municipalité.
- Madame Andréa Gosselin fait un compte rendu de la Journée Plaisirs d'hiver organisée le 26 janvier 2019.
- Monsieur Alexandre Malette fait un compte rendu de l'installation des nouveaux équipements au poste incendie et d'application pour les téléphones cellulaires.

### ***RAPPORT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES***

Il a été fait par la directrice générale, car Eric Guay était absent.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### ***ADHÉSION GROBEC***

31-02-19

Proposé par M Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion à GROBEC au coût de 75 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

### ***CONTRAT DE BAIL AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD***

Considérant que le 22 janvier 2019 ; la municipalité a signé la promesse de vente de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford pour son immeuble du 405, rue principale, Saint-Jacques de Leeds (lot 4 449 051 du Cadastre du Québec) ;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du contrat de bail préparé par la Caisse Desjardins de la Région de Thetford concernant les espaces qu'elle

désire louer dans l'édifice du 405, rue principale pour une période de 5 ans avec option de deux (2) renouvellement du bail d'une durée de trois (3) ans chacune ;

32-02-19

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds demande à la Caisse Desjardins de la Région de Thetford un loyer brut annuel tout inclus de sept mille quatre cent vingt dollars (7420.00\$), en plus de la TPS ET DE LA TVQ applicables, le tout étant payable en un seul et unique versement de trente-sept mille cent dollars ( 37 100.00\$) en plus de la TPS et de la TVQ applicables lors de la signature du Bail pour une superficie locative de cinq cent trente (530) pieds carrés.

Que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise le maire Monsieur Philippe Chabot et la directrice-générale / secrétaire-trésorière par intérim Madame Sonia Tardif ou la secrétaire trésorière Madame Cindy Gosselin à signer tous les documents officiels au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

***APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE RÉMÉNAGEMENT DU NOUVEL ÉDIFICE MUNICIPAL (405, RUE PRINCIPALE).***

Considérant que la municipalité a prévu signer le contrat d'acquisition de l'immeuble du 405, rue principale avec la Caisse de la région de Thetford dans les prochaines semaines ;

Considérant que la municipalité a adopté le règlement numéro 348 portant sur la gestion contractuelle qui lui permet selon le 4e alinéa de l'article 938.1.1 C.M., de se prévaloir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de 935 C.M.;

33-02-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds demande des soumissions pour les travaux de réaménagement su nouvel édifice municipal (405, rue principale) selon les plans préparés par monsieur Eric St-Laurent.

Que le devis et tous les documents de l'appel d'offre soient disponibles aux entrepreneurs ciblés par le conseil municipal et ce à compter de la signature du contrat d'acquisition de l'immeuble du 405, rue principale.

Que les soumissions des intéressés devront être reçus au bureau municipal dans un délai minimum de 8 jours à compter du début de l'appel d'offres pour les travaux et qu'elles soient ouvertes publiquement au bureau municipal dès que possible.

QUE tel que prévu à l'article 961.2, un estimé a été fait par monsieur Eric St-Laurent.

***REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 265-EAU POTABLE***

- A) **Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 130 600\$ qui sera réalisé le 11 février 2019**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite emprunter par billets pour un montant total de 130 600 \$ qui sera réalisé le 11 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
265	130 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 265, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

34-02-19

Il est proposé par M. RENÉ BRETON et appuyé par M. Marc-André Routhier ET résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	11 100 \$	
2021.	11 500 \$	
2022.	11 900 \$	
2023.	12 300 \$	
2024.	12 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	71 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 265 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

## B) Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 février 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 février 2019
Montant :	130 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 février 2019, au montant de 130 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD

11 100 \$	3,55000 %	2020
11 500 \$	3,55000 %	2021
11 900 \$	3,55000 %	2022
12 300 \$	3,55000 %	2023
83 800 \$	3,55000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,55000 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 100 \$	2,70000 %	2020
11 500 \$	2,80000 %	2021
11 900 \$	2,95000 %	2022
12 300 \$	3,10000 %	2023
83 800 \$	3,25000 %	2024

Prix : 98,10100

Coût réel : 3,68846 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD est la plus avantageuse;

35-02-19

Il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu unanimement ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD pour son emprunt par billets en date du 11 février 2019 au montant de 130 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 265. Ces billets sont émis au prix de

100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer les documents requis pour donner suite à la transaction au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

***MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023***

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

36-02-19

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

## **TRANSPORT**

### ***TRANSPORT ADAPTÉ***

37-02-19

Proposé par M André Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2019 au montant de 205.40\$ par usager, soit pour un nombre de 2 usagers pour une contribution totale de 410.80\$.

QUE les prévisions budgétaires 2019 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué.

QUE la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

### ***PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL***

38-02-19

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 151 984 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds informe le ministère des Transports, via les états financiers se terminant au 31 décembre 2018, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la



responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### ***DÉNEIGEMENT PRINTANIER DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX***

39-02-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les rangs 11 Nord et 10 Ouest soient dégagés au début du printemps et ce, une seule fois par la Municipalité.

QUE l'inspecteur municipal détermine la date selon les conditions climatiques et les besoins des demandeurs.

QUE les travaux de déneigement du rang 11 Nord soient exécutés par Services Parinic inc.

QUE le déneigement du rang St-Paul soit confié à monsieur Michael Gagné s'il y a une demande et qu'un montant de 300 \$ plus taxes lui soit versé.

QUE le déneigement du rang 10 Ouest soit confié à Normand Payeur au montant de 400 \$.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### ***FORMATION GRATUITE OFFERTE PAR LA SÉCURITÉ CIVILE-EN COMMUNICATION D'URGENCE***

ATTENDU QUE la municipalité a complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité recevra de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec une aide financière de 4 500\$ pour de la formation aux personnes désignées au plan de mesures d'urgences ;

40-02-19

Proposé par M. Andréa Gosselin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les personnes suivantes : monsieur Philippe Chabot, madame Sonia Tardif, madame Cindy Gosselin, monsieur Eric Guay et monsieur Roger Gosselin soient autorisés à assister aux formations gratuites en communications d'urgence le 25 février 2019 à la MRC des Appalaches

#### ***INSTALLATION 2 NOUVELLES FENÊTRES AU POSTE DES POMPIERS***

***CONSIDÉRANT QUE*** la municipalité reçu la soumission d'Isothermic #41606/1 au montant de 755.56\$ taxes nettes incluses pour la fourniture de 2 fenêtres à installer au poste des pompiers;

41-02-19

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Isothermic au montant de 755.56\$ \$

## HYGIÈNE DU MILIEU

### ***OFFRE DE SERVICES GROBEC-RELEVÉ SANITAIRE DES RÉSIDENCES ISOLÉES-HORS PÉRIMÈTRE URBAIN***

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement numéro 348 portant sur la gestion contractuelle qui lui permet selon le 4 e alinéa de l'article 938.1.1 C.M., de se prévaloir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépenses d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission le 25 janvier 2019 au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour un relevé sanitaire qu'elle estime à 150 résidences isolées dans la municipalité de Saint-Jacques de Leeds avec les informations suivantes :

**OPTION A-** Réalisation complète des travaux par GROBEC au montant de 45,341.29\$ taxes incluses selon une estimation de 150 états de conformité des installations septiques à vérifier.

**OPTION B-** Réalisation partielle des travaux par GROBEC et certaines tâches complétées par la municipalité au montant de 34, 367.41\$ taxes incluses selon une estimation de 150 états de conformité des installations septiques à vérifier

42-02-19

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission du 25 janvier 2019 avec l'option B de GROBEC incluant le relevé sanitaire de 150 résidences isolées de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds. Le coût de cette soumission s'élève à 34 367.41\$ incluant les taxes.

Que la municipalité soit facturée par GROBEC selon le nombre d'états de conformité des installations septiques vérifiées sur le terrain.

Que la municipalité précise ultérieurement le mode de financement des coûts réels en lien avec les travaux réalisés par GROBEC et que la facturation soit faite selon l'avancement des travaux.

### ***JOURNÉE DE FORMATION -L'EAU ET LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES***

43-02-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Michel Bérubé, responsable de l'eau potable soit autorisé à assister à une demi-journée de formation « L'eau et les infrastructures municipales le 20 février prochain à Lévis au montant de 145.00\$ taxes incluses conditionnement à ce que la municipalité de Saint-Pierre de Broughton accepte de défrayer la moitié des coûts compte tenu que monsieur Bérubé occupe le même emploi dans cette municipalité.

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### ***AVENIR DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE ST-JACQUES DE LEEDS***

Monsieur la maire informe les citoyens présents à la séance du conseil de la réflexion faite par le conseil municipal sur l'avenir de l'église catholique de Saint-Jacques-de-Leeds qui est très peu fréquentée depuis les dernières années et dont les coûts sont sans cesse grandissants.

### ***VENTE AUX ENCHÈRES - TERRAINS RUE DES PRÉS***

44-02-19

ATTENDU le nouveau développement résidentiel municipal sis sur la rue des Prés Nord;

ATTENDU les trois (3) terrains disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 5 mars 2019 10h00** pour la vente de ces trois (3) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'un avis public (annexe B) soit également publié (église catholique, bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées **jusqu'au 4 avril 2019, 10h00.**

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### ***DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CORPORATION DU PATRIMOINE DU CANTON DE LEEDS***

45-02-19

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte de contribuer financièrement au montant de 5 000\$ pour l'année 2019 auprès de la Corporation du Patrimoine du Canton de Leeds.

#### ***FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)***

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires (FDT) 2018- 2019;

ATTENDU QUE les détails du projet seront connus ultérieurement;

46-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du le Fonds de développement des territoires (FDT) 2018- 2019.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet selon les critères établis par le programme.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

### ***FONDS CULTUREL DES APPALACHES 2019***

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet à caractère culturel structurant tel que défini dans le Fonds culturel de la MRC des Appalaches 2019;

ATTENDU QUE les détails du projet seront connus ultérieurement ;

47-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Marc-André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds culturel de la MRC des Appalaches 2019.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet selon les critères établis par le programme.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

### ***PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIONS FAVORISANT LES SAINES HABITUDES DE VIE***

ATTENDU QUE la municipalité est reconnue MADA,

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet au programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie portée par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU QUE les détails du projet seront connus ultérieurement ;

48-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière au ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

### ***PROGRAMME EMPLOIS VERTS-PROJET***

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du programme d'aide financière « Emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été » de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL);

ATTENDU QUE la municipalité souhaite créer un nouveau poste de travail pour l'été 2019 qui va s'adresser aux jeunes âgées de 15 à 30 ans et qui sont

inscrits à titre d'étudiant à temps plein au cours de l'année scolaire 2018-2019 et qui prévoit demeurer étudiant à temps plein pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE le titre du poste sera « Préposée à l'entretien des parcs et des espaces verts » et que la municipalité souhaite faire une demande au programme d'emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été ;

49-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière « Emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été ».

QUE notre municipalité s'engage à contribuer pour 50% des dépenses salariales reliés au projet.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

#### ***AIDE FINANCIÈRE AUX PROJETS DE SERVICES DE GARDE - AUTORISATION GLOBALE DES ACHATS POUR LA RÉALISATION DU PROJET***

ATTENDU QUE La municipalité recevra une subvention de 8 875\$ du Ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

50-02-19

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal approuve les dépenses à encourir tel que présenté avec la demande pour la réalisation du projet de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 pour un maximum de 8 875\$.

#### ***FÊTE DE LA ST-JEAN BAPTISTE***

La municipalité est informée par le Club Lions de Leeds que celui-ci ne fera pas de demande de subvention cette année pour organiser la fête de la St-Jean Baptiste. La demande de subvention pourrait donc être faite par un autre organisme de la municipalité.

#### **DIVERS**

#### ***DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES CONCERNANT LES LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'ÉCOLE LA PASSERELLE.***

Monsieur le maire informe les citoyens présents à la séance du conseil que la municipalité doit trouver un nouvel emplacement pour la bibliothèque car la Commission scolaire a besoin des locaux pour des services spécialisés à donner aux élèves de l'école La Passerelle. Il y a aussi le projet d'une maternelle 4 ans qui pourrait voir le jour dans les prochaines années et ainsi augmenter le nombre d'élèves dans l'école.

#### ***FERMETURE DE LA SÉANCE***

51-02-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est 20h55.

Philippe Chabot  
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Je, Philippe Chabot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot  
Maire

***CERTIFICATION DE CRÉDIT***

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim